



Transfert de permis de construire

Définition

Le transfert de permis de construire à une autre personne ne peut être exercé que sous certaines conditions.

Sachez que le transfert du permis de construire ne repose sur aucun fondement réglementaire, mais résulte d'une simple pratique administrative, reconnue par la jurisprudence.

Conditions exigées

Pour pouvoir prétendre au transfert d'un permis de construire, il faut :

- que le permis à transférer soit encore valide
- et que le titulaire du permis et le futur bénéficiaire aient donné leur accord sur le transfert.

Pour télécharger la demande de Transfert de Permis de Construire, cliquez ici ! [Lien vers le site Dans quels cas et comment opère-t-on le transfert d'un permis de construire ? - Service-public.fr](#)